

CONSEIL MUNICIPAL

21 janvier 2016

L'an deux mille seize, et le vingt et un janvier, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CENATIEMPO Thierry, Maire.

Présents : MM CENATIEMPO Thierry, BRAILLY Didier, BASTIDE Eric, VALENTIN Patrice, ESPIG Richard, GUILLE Sébastien, MERIC Philippe, VERTAURE Anthony et MMES DHOYE Cécile, MEYER Virginie et OZENDA Liliane.

Mireille CAVAGNA est arrivée à 18h40 et a participé au vote de toutes les délibérations. Nathalie SULTANA a pris la séance en cours (à partir de 18h50) et a voté à partir de la délibération ayant pour objet « don à l'association Enfance Inadoptée ».

Secrétaire : Mr ESPIG Richard a été désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Mr le Maire informe l'assemblée que : « la délibération portant sur l'audit des besoins économiques de la commune, la constitution de commissions économiques associant les administrés et sur la concertation avec les administrés quant à l'opportunité d'une étude de faisabilité d'implantation d'éoliennes est reportée à une date ultérieure. Cette décision de report est motivée par les prises de position de plusieurs communes situées en limite de notre territoire, favorables à la mise en œuvre d'études de faisabilité sur leur territoire. Ces décisions, dont j'ai eu connaissance en début de semaine, impactent évidemment notre propre réflexion. Une réunion des maires de ces communes est programmée début février et je considère essentiel d'y participer, ce qui implique de ne pas délibérer immédiatement sur ces sujets ».

1- Fixation durée et tarif des concessions au cimetière communal :

Dans le cadre de la réhabilitation du cimetière communal le Maire propose de fixer les durées et tarifs de concessions de terrain.

Durée :	30 ans	Superficie : simple	prix : 500 €
	30 ans	superficie : double	prix : 750 €
Durée	50 ans	superficie : simple	prix : 830 €
	50 ans	superficie : double	prix : 1250 €

Ces propositions de tarifs sont votées à l'unanimité. Ceux concernant un emplacement dans un columbarium seront fixés plus tard. Il est décidé d'arrêter de proposer des concessions perpétuelles vu la difficulté de les suivre dans le temps. Cela ne change rien pour les concessions perpétuelles existantes.

Monsieur le Maire précise que toutes ces dispositions sont prises conformément à la réglementation et dans un souci de surveillance et d'entretien du cimetière communal.

2- Approbation du règlement du cimetière communal :

Le Maire propose d'approuver le règlement municipal du cimetière communal qui a été adressé par mail. Avant de procéder au vote il demande aux élus s'ils ont des questions. Réponse des membres présents : « non ». Le règlement du cimetière communal est voté à l'unanimité. Celui-ci sera affiché au cimetière.

3- Don à l'association «Enfance inadoptée » :

Mr le Maire propose de faire un don de 100 € à l'association « Enfance Inadoptée » à l'occasion du décès de J-Pierre DHOMBRES conformément à ses dernières volontés. Décision votée à l'unanimité.

4- Bon cadeau pour loto association de chasse Valliguières/St Hilaire :

Mr le Maire informe que l'association de chasse Valliguières/St Hilaire a demandé la remise d'un lot pour leur loto annuel. Il propose l'achat d'un bon cadeau d'un montant de 50 € à Carrefour Market. Ce bon cadeau sera ensuite remis à cette association. A l'unanimité, l'achat d'une carte cadeau de 50 € sera réalisé à Carrefour Market ; elle sera ensuite remise à l'association de chasse Valliguières/St Hilaire pour son loto.

6- Mise à jour du Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016 :

Suite aux récentes modifications au niveau des effectifs des agents communaux, Mr le Maire propose la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016

Grade des cadres d'emploi	Ancien Effectif	Nouvel Effectif

Rédacteur principal de 1 ^{er} classe	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe.....	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe.....	0	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe.....	4	5
Contrat Durée Déterminé.....	2	2
Contrat aidé	8	8

Le tableau des effectifs est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Informations à communiquer :

Monsieur le Maire annonce que la commune fait l'objet de 2 recours devant le Tribunal Administratif.

1^{er} recours : « permis de construire de Mme Sandrine REMON-LEROUX refusé le 10/07/2015. Le projet est situé en zone 2AUd (zones naturelles d'urbanisation future, sous forme d'opération d'ensemble). L'article 2AUd 2 du PLU stipule «les constructions autorisées, le seront que dans le cadre d'opération d'ensemble (lotissement ou groupes d'habitations) à dominante d'habitat (plus de 50% de la surface hors oeuvre nette totale de l'opération) ». Le projet a été refusé car non conforme à l'article 2 AUd 2 du PLU.

Requête devant le TA le 3/12/2015 pour non identification du signataire et insuffisance de la motivation du refus ».

2^{ème} recours : « une procédure administrative a été engagée contre la commune par Mr Harry BOSMANS le 18 janvier 2016. Elle porte sur une demande de permis de construire un garage déposée en mairie le 7 août 2015. La commune a transmis la demande au service instructeur de la communauté de communes le 8 août 2015, en émettant un avis défavorable. La communauté de communes a également émis un avis défavorable, reçu en mairie le 5 octobre 2015. Mr BOSMANS ne conteste absolument pas les motifs de ces refus, il reconnaît donc que la décision de refus de sa demande est fondée. Par contre, la commune a commis une négligence : elle n'a adressé la décision de refus à Mr BOSMANS que le 7 octobre, ce qui a impliqué un accusé de réception le 8 octobre soit 24 h au-delà du délai maximum légal qui est de 2 mois. Mr BOSMANS fonde par conséquent son argumentation sur cette erreur de la commune.

Il est exclu que nos administrés puissent penser que cette négligence a été délibérée ou volontaire, de manière à favoriser la réalisation de travaux incompatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur.

Je m'entretiendrai donc dans les meilleurs délais avec Mr Eric BASTIDE, adjoint délégué à l'urbanisme, pour prendre les décisions qui s'imposent. Je m'engage auprès de tous les administrés à une transparence totale sur cette affaire ».

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 19h05.